SYNDICAT NATIONAL PÉNITENTIAIRE FORCE OUVRIÈRE
3, Avenue de Bellevue – 91 210 Draveil –Tel : 01.69.39.10.00 –Courriel : secretariat@fopenitentiaire.fr

PLATEFORME REVENDICATIVE

UNITÉS CYNOTECHNIQUES

Chers collègues, chers camarades,

Les unités cynotechniques ont été créées en 2006 sous la forme d'une expérimentation avec un effectif de 6 chiens de recherche et 6 conducteurs basés à Fresnes. Une seconde base cyno s'est implantée sur la DISP de Toulouse en 2011 puis une 3ème unité en 2015 pour la DISP de Lyon.

En 2014, le **C**entre **N**ational de la **F**ormation des **U**nités **C**ynotechniques (CNFUC) de la Police Nationale a formé un moniteur dresseur pénitentiaire afin d'apporter de l'autonomie dans la gestion des ressources humaines et canines et en vue de créer un centre de formation spécifiques Administration Pénitentiaire.

Les unités cynotechniques sont rattachées administrativement au chef de l'ERIS de leur DI.

Les unités cynotechniques ont un recrutement, une formation et des spécificités définis par une doctrine qui doit être mise en place très rapidement et selon laquelle **FO Pénitentiaire revendique des réajustements nécessaires et indispensables.**

Jusqu'à ce jour, trois missions essentielles caractérisent l'entrée en matière des brigades cynotechniques et identifiées en tant que telles :

- **Recherche de produits stupéfiants et de monnaie fiduciaire. (Billets de banque)**
- **Recherche d'armes et de munitions.**
- **Recherche et localisation de matières explosives.**

Face à la recrudescence des violences exercées contre les personnels de surveillance de l'Administration Pénitentiaire dans l'exercice des missions qui leur sont dévolues, **FO Pénitentiaire** exige le déploiement d'unités cynotechniques sur l'ensemble du territoire et par conséquent sur chacune des DISP en métropole et dans tous les DOM TOM.

Il n'est plus acceptable de se contenter de seulement 3 unités cynotechniques pour subvenir aux besoins de l'ensemble des structures pénitentiaires. Se contenter d'un dispositif aussi faible c'est occulter et faire abstraction des besoins imminents en sécurité pour les biens et assurer la sécurité de toutes personnes qui exercent leurs missions au sein des entités pénitentiaires.

ELLES SONT UTILES A LA LUTTE POUR LA PREVENTION DES EVASIONS.

Indépendamment des agressions physiques perpétrées à l'encontre des personnels, l'administration pénitentiaire doit faire face à un danger récurrent depuis plusieurs années qu'il convient d'aborder avec lucidité et objectivité ; **les projections**.

FO Pénitentiaire revendique **la création de nouvelles unités cynotechniques** dans le cadre de la création des **E**quipes de **S**écurité **P**énitentiaire (ESP) et par déclinaison futures **E**quipes **L**ocales de **S**écurité **P**énitentiaire (ELSP) ayant vocation à être instaurées auprès de chaque établissements Pénitentiaires.

La légitimité de ces équipes n'est plus à démontrer tant elles ont convaincu par leur efficacité en termes de détection de substances ou produits dangereux et/ou illicites, une efficience dûment constatée et reconnue par toutes les Force de Sécurité Intérieures et pour lesquelles nos brigades cyno leur viennent très fréquemment en soutien sur la voie publique, et cela indépendamment des opérations propres à l'Administration Pénitentiaire.

Il convient désormais pour **FO Pénitentiaire** de murir une réflexion dans le cadre d'une mission nouvelle pour ces unités en créant et développant des chiens dits « d'appui ». Une mission qui revêt un caractère avant tout dissuasif mais qui pourraient s'avérer efficace dès lors qu'il s'agit de prévenir et garantir la sécurité des biens et des personnes dans le cadre opérationnel de sécurisation des lieux, de fouilles sectorielles.

En ce sens, **FO Pénitentiaire** recommande une expérimentation à mener tant dans le cadre d'une opération qui vise à renforcer la sécurité périmétrique des domaines fonciers des établissements pénitentiaires, que des missions d'intervention et d'appui aux ERIS et futures ELSP dans le cadre d'opérations de rétablissement et/ou maintien de l'ordre, comme par exemple pour la gestion d'incidents collectifs.

Face au contexte actuel et aux actes de terrorisme auxquels sont confrontés et potentiellement exposés tous nos collègues qui exercent une mission de sécurisation à l'extérieur des structures, **FO Pénitentiaire** exige pour tous les fonctionnaires affectés dans ces unités :

- Une modification des textes légaux et réglementaires qui porte sur une doctrine d'emploi des équipes cynotechniques.
- Une modification de la circulaire AP portant sur l'usage de la Force et des Armes.
- Une habilitation à l'armement et le port d'arme pour tous les agents affectés sur une base et dans l'exercice de leurs missions.
- Des bases cynotechniques réellement adaptés aux besoins multiples des assistants techniques, des conducteurs, des moniteurs et dresseurs.
- Des moyens logistiques et de défense semblables à ceux des collègues affectés aujourd'hui en PREJ.
- Une reconnaissance statutaire indispensable et en lien avec la spécificité de la mission. Statut de spécialiste enfin pris en compte au même titre que leurs homologues affectés sur une ERIS.
- Une formation initiale et continue assurée pour tout fonctionnaire affectée sur une base.
- Une revalorisation des astreintes (opérationnelles et dites de « chenil »).
- La création d'un pôle d'enseignement initial et continu. En effet, aujourd'hui la formation initiale et continue ne repose que sur une personne n'ayant aucun statut de la part de l'administration pénitentiaire (moniteur inexistant dans les textes). Ce centre est vital pour la pérennité de ces unités.
- Davantage de formations avec diplôme à la clé reconnue de toutes les autres administrations.

FO Pénitentiaire, n'en déplaise à certains détracteurs, apportera son soutien indéfectible et sans concessions aux équipes déjà existantes et confortera le déploiement des bases cynotechniques considérant qu'elles ont toute leur place au sein de notre administration.

Il est inacceptable que les agents qui œuvrent pour celles-ci ne jouissent pas d'un statut à part entière valorisant davantage leurs qualités professionnelles et leur savoir-faire au bénéfice de l'Institution, ni même d'un armement digne des fonctions qu'ils assurent au quotidien avec courage et dévouement !

Pénitentiaire FO RESISTER !! Pénitentiaire FO RIEN LACHER !!!

Avec FO je défends le Service Public !!!